

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/02/2026 - 693 - 1962 B 50013 - 775 717 960 - SOCIETE FIDUCIAIRE ET
COMPTABLE LORRAINE

COPIE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS SOFILOR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 19 avenue de la Fontenelle		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 7 7 5 7 1 7 9 6 0 0 0 1 4		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 30062025				
		N-1 30062024				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
Frais d'établissement *		AB		AC		
Frais de développement *		CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	40 149	AC	40 149	
Fonds commercial (1)		AH	373 906	AI	7 147	366 759
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		370 226
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
Terrains		AN	37 000	AC		37 000
Constructions		AP	333 000	AC	191 984	141 016
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	5 732	AS	5 150	582
Autres immobilisations corporelles		AT	490 662	AU	335 860	154 803
Immobilisations en cours		AV		AW		91 891
Avances et acomptes		AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
Autres participations		CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH	1 961	BI		
TO TAL (II)		BJ	1 282 410	BK	580 290	702 120
		BL		BM		658 744
Matières premières, approvisionnements		BN		BO		
En cours de production de biens		BP	43 497	BQ		43 497
En cours de production de services		BR		BS		38 399
Produits intermédiaires et finis		BT		BU		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	1 888 982	BY	380 500	1 508 482
Autres créances (3)		BZ	58 998	CA		58 998
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		48 428
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Disponibilités		CF	525 366	CG		525 366
Charges constatées d'avance (3) *		CH	35 010	CI		35 010
TO TAL (III)		CJ	2 551 853	CK	380 500	2 171 353
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				2 163 234
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	3 834 263	IA	960 790	2 873 473
		CP			1 961	2 821 978
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SOFILOR		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 360 000)	DA	360 000	360 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	221 030	221 030	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	36 000	36 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	568 001	557 300	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	327 580	331 701	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	1 512 610	1 506 031	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	739	819	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	258 570	281 775	
	Dettes fiscales et sociales	DY	628 597	570 429	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	29 801	9 263	
	Compte régul.	EB	443 156	453 661	
	EC	1 360 863	1 315 947		
	ED				
	EE	2 873 473	2 821 978		
	1B				
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1C			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1D			
		1E			
		EF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	1 360 863	1 315 947	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	739	819	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 30/06/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 873 473 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 3 290 655 euros et un total **charges** de 2 963 075 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 327 580 euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Agencements, Aménagements, Installations : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés , valeurs mobilières de placement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les encours sont évalués en fonction de l'avancement des travaux.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	414 055					414 055
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	414 055					414 055
CORPORELLES	Terrains	37 000					37 000
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	333 000					333 000
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 066		666			5 732
	Instal., agencement, aménagement divers	246 868		52 278			299 146
	Matériel de transport	19 206					19 206
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	138 747		33 563			172 310
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			26 139		26 139	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	779 887		112 646		26 139	866 394	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	1 961					1 961
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 961					1 961
TOTAL		1 195 903		112 646		26 139	1 282 410

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	3 680	3 468		7 147
Autres immobilisations incorporelles	40 149			40 149
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 829	3 468		47 296
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	175 334	16 650		191 984
Instal technique, matériel outillage industriels	5 066	84		5 150
Autres Instal., agencement, aménagement divers	195 162	11 320		206 482
Matériel de transport	1 841	4 802		6 642
Matériel de bureau, mobilier	115 928	6 808		122 736
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	493 330	39 663		532 993
TOTAL	537 159	43 131		580 290

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

30/06/2025

Observations

Acheté	54 388	
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués	319 518	
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	373 906	

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/06/2025

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
 Participations
 Créances sur participations
 Prêts
 Autres titres immobilisés
 Autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances
 Capital souscrit appelé non versé
 Valeurs mobilières de placement
 Disponibilités

14 626

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits
 Emprunts et dettes financières divers
 Avances, acomptes reçus sur commandes
 Dettes fournisseurs comptes rattachés
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

85 654

4 837

72 000

Capital social

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 500,00	240,0000	360 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 500,00	240,0000	360 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2025

Total des Charges à payer		310 804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
<i>AGIOS A PAYER</i>	739	739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
<i>FRS.FACT.NON PARVENUES.</i>	129 158	129 158
Dettes fiscales et sociales		180 907
<i>PROV. POUR CONGES A PAYER</i>	74 096	
<i>PROV. POUR REPOS COMPENSATEURS</i>	6 063	
<i>PROV. POUR PRIMES</i>	45 100	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	25 686	
<i>CHARGES SOCIALES SUR REPOS COMPENSATEURS</i>	2 615	
<i>PROVISION CH SOCIALES / PRIMES</i>	18 040	
<i>CHARGES FISCALES SUR CP</i>	1 467	
<i>PROV. POUR REPOS COMPENSATEURS</i>	120	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	7 720	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			11 783	35 010
Assurances				
Consommables			8 197	
Maintenance matériel et logiciels			3 301	
Abonnements documentation			1 188	
Médecine du travail			10 541	
Cotisations				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				35 010

Effectif moyen

		30/06/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
	Professions intermédiaires			
	Employés		23	
	Ouvriers			
	TOTAL		27	

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/06/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés	52 603	
Engagement en matière de retraite, dette actuarielle	(11 124)	
Epargne constituée auprès d'abeille assurances		
valeur au 30/06/2025	41 479	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	41 479	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

**"SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE"
SOFILOR**

**Société Par Actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
Au capital de 360.000 Euros
Siège social : 19 Avenue de la FONTENELLE
88100 - SAINT DIE DES VOSGES**

RCS EPINAL 775 717 960

-oOo-

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE

I-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2025** s'élevant à **327.579,51 €** comme suit :

Bénéfice de l'exercice	327.579,51 €
Distribution de dividendes soit 206,67 Euros par action	- 310.000,00 €
Le solde, soit	17.579,51 €

Affecté au compte "Réserves statutaires"

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✦ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✦ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû

au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 826,67 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 309.173,33 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

II-RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2025** s'élevant à **327.579,51 €** comme suit :

Bénéfice de l'exercice	327.579,51 €
Distribution de dividendes soit 206,67 Euros par action	- 310.000,00 €
Le solde, soit	17.579,51 €

Affecté au compte "Réserves statutaires"

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

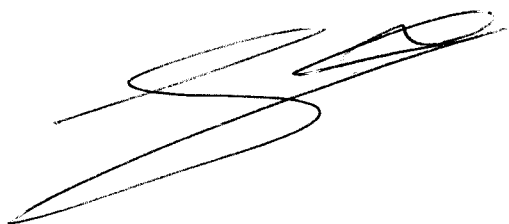
Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✦ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✦ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 826,67 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les ~~prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant~~ abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 309.173,33 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

Cette résolution est adoptée à "l'unanimité"

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.